

# PROCES VERBAL

Département : ORNE

Arrondissement : MORTAGNE AU PERCHE

Commune : SAINT GERMAIN DE LA COUDRE

## *ÉLECTIONS SÉNATORIALES*

### DÉSIGNATION DE 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES PUIS DE 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

- Effectif légal du Conseil Municipal : 15
- Nombre de conseillers en exercice : 15
- Nombre de délégués à élire : 3
- Nombre de suppléants à élire : 3

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Danièle MARY**, Maire.

**Etaient présents** : Mme Danièle MARY, M. Jean-Fred CROUZILLARD, M. Alain GROSPIRON, M. Thomas JOUBERT, Mme Christine LA LOUZE, Mme Martine BOULAY, Mme Patricia GUERIN, M. Michel MARY, Mme Frédérique PAGA-GUERRA, Mme Isabelle AMATO, Mme Pauline RENO, Mme Sandrine POITRIMOL.

**Etaient absents et représentés** : M. Philippe ROUSSEL (pouvoir à Mme Frédérique PAGA-GUERRA), M. Mickaël PFEUFFER (pouvoir à Mme Danièle MARY).

**Était absent non représenté** : M. Kévin FOUQUET.

#### **Composition du bureau électoral** :

- Mme Danièle MARY, Maire,
- MM. Michel MARY et Jean-Fred CROUZILLARD, les deux membres les plus âgés,
- Mme Pauline RENO et M. Thomas JOUBERT, les deux membres les plus jeunes,
- Mme Sandrine POITRIMOL, secrétaire de séance.

Danièle MARY, Maire a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2023.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, il est procédé à un 2<sup>nd</sup> tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

#### ***ELECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES***

##### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

### **NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :**

- M. CROUZILLARD Jean-Fred : 14 (quatorze)
- M. GROSPIRON Alain : 14 (quatorze)
- Mme MARY Danièle : 14 (quatorze)

MM. CROUZILLARD, GROSPIRON et Mme MARY ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

### ***ELECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS***

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

### **NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS :**

- Mme BOULAY Martine : 14 (quatorze)
- Mme PAGA-GUERRA Frédérique : 14 (quatorze)
- M. JOUBERT Thomas : 14 (quatorze)

Mmes BOULAY, PAGA-GUERRA et M. JOUBERT ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

Le Maire Danièle Mary		La secrétaire de séance Sandrine Poitrimol	
Les conseillers municipaux			
Jean-Fred Crouzillard		Alain Grospiron	
Thomas Joubert		Christine La Louze	
Martine Boulay		Philippe Roussel	<i>Pouvoir à F. Paga-Guerra</i>
Patricia Guérin		Kévin Fouquet	<i>Absent</i>
Mickaël Pfeuffer	<i>Pouvoir à D. Mary</i>	Michel Mary	
Frédérique Paga-Guerra		Isabelle Amato	
Pauline Renou			<i>Séance du 09/06/2023</i>